Image not found or type unknown

# Accident du travail ou blessure en service

Par **verseau144**, le **14/11/2014** à **11:35**

bonjour voila ma situation

j'ai 54 suis adjointe administrative depuis 19 ans je suis en accident de travail depuis le 19 septembre 2014 pour un lumbago.j'ai passé une radio qui me dit que j'ai un pincement discal, une lordose et une scoliose, j'ai également passé un IRM qui me dit que j'ai une discopatie dégénérative. Aujourd'hui j'ai toujours aussi mal malgré des séances de kiné.

j'ai ete convoqué par un médecin expert mandaté par l'administration, il me dit qu'il ne reconnait pas l'accident du travail, car mes vertébres sont en mauvais état du à mon âge. Elle me dit que je suis consolidé malgré mes douleurs. il m'a contrôlé le 20 octobre et je viens de recevoir une autre convocation pour le 18 novembre. ce contrôle se passe à 60 kilomètres de chez moi, je ne peux pas conduire la première fois j'ai pu m'y faire conduire mais le 18 je n'ai personne. puis je lui demander de venir à domicile et a-t-il le droit de me convoquer ainsi tous les mois ?

voila aujourd'hui je ne sais pas quoi faire, ce lumbago je l'ai eu au travail dos, Je travaille depuis 19 ans devant un écran d'ordinateur dont 10 ans où j'ai passé mon temps à taper sans arrêt, aujourd'hui je suis dans un poste d'accueil je passe au moins 4 heures par jour sur mon ordinateur et le reste du temps je cours dans les couloirs, je monte et descends les escaliers et je courre dans les couloirs mes conditions de travail ainsi que les postures sont lamentable, j'ai réussi à avoir il y a un an un fauteuil ergonomique qui en principe m'est personnel mais tout le monde s'en sert j'en ai parlé à mon patron qui s'en fiche, aujourd'hui ce fauteuil commence à se déformer dans l'indifférence totale. Je considère que la dégradation de mes vertèbres lombaires sont du à de mauvaises conditions de travail, avant ce lumbago je n'ai jamais eu mal dans le bas du dos, mais le médecin agrée ne veut rien entendre.

Aujourd'hui je viens de recevoir un courrier du médecin du travail, qui m'accorde l'accident du travail, du 19/09/2014 au 28/09/2014 soit, 9 jours alors que je suis toujours en arrêt et pour la même chose et me refuse la prise en charge pour les soins de kiné. Je ne pense pas que cela soit légal, l'administration se croyant très souvent au dessus de lois. mes douleurs sont toujours présentes mais en plus je commence à déprimer, étant déjà dépressive de nature, me battre contre l'administration me fatigue encore plus. Je ne sais plus quoi faire ?

merci d'avance pour votre aide

cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés